SNFOLC FO
Syndicat National Force Ouvrière des Lycées et Collèges

Montreuil, le 24 avril 2014

Voir son traitement bloqué pendant 7 ans par son « employeur », qui peut l'accepter ?

C'est pourtant ce que confirme le gouvernement aux fonctionnaires ce 23 avril.

Tous en grève le 15 mai contre le pacte de responsabilité, le blocage du point d'indice !

Le conseil des ministres du 23 avril 2014 vient de confirmer son « programme de stabilité 2014-2017 ». Il entérine 50 milliards de coupes budgétaires dont 4 milliards tout de suite dans la loi de finances rectificative cet été. Il confirme le blocage du point d'indice jusqu'en 2017.

Quelles sont les conséquences du blocage du point d'indice depuis 2010 ?

- Un professeur certifié au 6ème échelon, percevait 1803 € net en septembre 2010. En avril 2014, il touche 1775 €, soit 28€ de perte en raison des prélèvements supplémentaires imposés. Les prix, eux, ont augmenté ! Si son traitement suivait l'inflation cumulée pendant ces quatre ans (+8%), il devrait percevoir 1917 €, soit 142€ de plus.
  Si la revendication défendue par Force Ouvrière de rattrapage des 8% et des 50 points d'indice supplémentaires était satisfaite, il gagnerait 2109 € net !
- Un agrégé au 6ème échelon en septembre 2010 percevait 2 290 € net. En avril 2014, il touche 2 254 €, soit 36 € de perte.
  Si son traitement suivait l'inflation de 8 %, il devrait percevoir 2437 €, soit 183 € de plus. Avec le rattrapage des 8 % et des 50 points d'indice supplémentaires que FO revendique alors il gagnerait 2630 € net!

Les certifiés, agrégés, CPE seraient-ils trop payés ? Cela justifie-t-il de bloquer le point d'indice ?

Comparons nos salaires bruts avec le SMIC brut actuellement de **1445,38** €.

- Aujourd'hui un certifié ou un CPE qui débutent, perçoivent un traitement brut de 12% au-dessus du SMIC. En 1982, c'était 80% au dessus du SMIC…
- Un certifié qui termine sa carrière au 11ème échelon perçoit un traitement de 58% de plus que le SMIC brut.
- Pour une carrière qui se termine au dernier indice de la Hors Classe, le CPE ou le certifié ne sont rémunérés que deux fois et demi le SMIC….
- Le professeur agrégé débute sa carrière 21% au dessus du SMIC brut pour finir au 11ème échelon à 2,6 fois de ce même SMIC. Les chaires supérieures tant décriées dans la juste bataille des professeurs de CPGE contre le projet Peillon, terminent leur carrière en percevant 3 fois le SMIC brut !

Les décrets Peillon sont des mesures d'austérité

C'est dans ce contexte de coupes budgétaires de 50 milliards d'euros dont 18 milliards dans la fonction publique d'Etat, confirmées le 23 avril, que les projets de décrets et circulaires V. Peillon- B. Hamon prennent toute leur place.

En imposant aux professeurs de nouvelles tâches gratuites, en diminuant les rémunérations, en transformant les décharges en indemnités dont personne ne connaît le montant, c'est bien du « travailler plus » : cela éclaire la référence à l'horaire fonction publique, c'est-à-dire les 1607 heures qui devraient permettre d'allonger le temps de présence, pour faire tout et tout le temps dans une école territorialisée au statut local,qui serait imposé à tous.

Le SNFOLC appelle les personnels à se réunir ensemble dans les établissements pour décider la grève et exiger :

- **le retrait du pacte de responsabilité et sa réduction de 50 milliards d'euros de dépenses publiques qui l'accompagnent,**
- **l'augmentation immédiate de 8 % de la valeur du point d'indice et l'attribution de 50 points d'indice sur l'ensemble de la grille indiciaire,**
- **la non publication des projets de décrets modificatifs des obligations réglementaires de service des professeurs (décrets du 25 mai 1950),**
- **le maintien du statut général et des statuts particuliers.**